



Décision du Maire
D_2017_001

Marché public

N°D2017/01

Le Maire de PRENERON

- VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil municipal du 30 Novembre 2015 portant délégation d'attribution au maire de PRENERON;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
- VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 28 mars 2017 au journal quotidien La Dépêche du Midi pour une parution en page spéciale et départementale « annonces légales et officielles » dans l'édition du Gers le 31 mars 2017, et la plate-forme dématérialisée www.ladepeche-marchespublics.fr,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence sur le site www.mairie-preneron.com ;
- VU l'avis d'appel public à la concurrence affiché à la Mairie de Préneron le 31 mars 2017,
- VU la date limite des offres, fixée au 04 mai 2017 à 17 heures,
- VU le classement des propositions des entreprises par la commission permanente d'appel d'offre et par application des critères du jugement des offres énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence et dans l'article 6 du Règlement de la Consultation :

Lot n°1 : GROS ŒUVRE DEMOLITION TERRASSEMENT

Raison sociale	Classement de l'Offre
SAS DESPAUX	1
SARL BRISCADIEU	2
ACG BATIMENTS	3

Lot n°2 : ENDUIT EXTERIEUR

Raison sociale	Classement de l'Offre
CARSANA	1
BRISCADIEU	2
ACG BATIMENTS	3
SGRP SOURBES	4

Lot n°3 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Raison sociale	Classement de l'Offre
WISEUX	1
VILLECAMPE	2

Lot n°4 : ETANCHEITE ZINGUERIE

Raison sociale	Classement de l'Offre
CPR	1

Lot n°5: SERRURERIE

Raison sociale	Classement de l'Offre
ATELIER DE L'ARMAGNAC	1
ACG BATIMENTS	2

Lot n°6 : MENUISERIES EXTERIEURES

Raison sociale	Classement de l'Offre
LABOURDERE	1
TEANI	2
DAUGA	3
PALLAS	4

Lot n°7 : MENUISERIES INTERIEURES

Raison sociale	Classement de l'Offre
LABOURDERE	1
TEANI	2

Lot n°8 : PLATRERIE ISOLATION

Raison sociale	Classement de l'Offre
ACACIO	1
MONTIES	2

Lot n°9 : ELECTRICITE CHAUFFAGE PANNEAUX RAYONNANTS

Raison sociale	Classement de l'Offre
ELEC VR / MARCADET	1
FAUCHE	2
TONOLI FERRIERE	3

Lot n°10 : CVC PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION

Raison sociale	Classement de l'Offre
PILATI	1

Lot n°11 : PEINTURE REVETEMENT SOL SOUPLE

Raison sociale	Classement de l'Offre
SOULAN	1
MARQUE	2
BOUYSSONNIE	Offre retirée

DECIDE

ARTICLE 1-

Le marché de travaux est conclu comme suit :

lot n°1 gros oeuvre – démolition - terrassement avec la SAS DESPAUX BP29 Aux Capots 32190 VIC-FEZENSAC- pour un montant de 85 406,98 €HT.

lot n°2 Enduits extérieurs avec la EURL CARSANA Façade et Rénovation Ld Peydelon 32300 ISLE DE NOE - pour un montant de 16 922,40 €HT.

lot n°3 Charpente Couverture Zinguerie avec VISEUX Sébastien 72 rue de la République 32190 VIC FEZENSAC - pour un montant de 10 162,10 €HT.

lot n°4 Etanchéité Zinguerie avec la EURL C.P.R.12 rue Marcel Luquet ZI Est 3200 AUCH- pour un montant de 3 305,89 €HT.

lot n°5 Serrurerie avec ATELIER DE L'ARMAGNAC ZI Lauron 32800 EAUZE- pour un montant de 3 419,39 €HT.

lot n°6 Menuiseries extérieures avec LABOURDERE Eric lieu-dit La plèche 32190 PRENERON- pour un montant de 25 919,00 €HT.

lot n°7 Menuiseries intérieures avec LABOURDERE Eric Lieu-dit La Plèche 32190 PRENERON- pour un montant de 17 428,60 €HT.

lot n°8 Plâtrerie Isolation avec la SARL Ezequiel ACACIO route d'Aignan 32110 URGOSSE- pour un montant de 17 472,85 €HT.

lot n°9 Electricité avec ELEC VR / MARCADET Jean-Pierre Montgaillard 32190 CAZAUX D'ANGLES- pour un montant de 17 491,00 €HT.

lot n°10 CVC Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation avec la SARL PILATI Lieu-dit Guillouret 32190 ROQUEBRUNE - pour un montant de 6 968,25 €HT.

lot n°11 Peintures Revêtement sols souples avec la SAS SOULAN Chemin du Cougeron 32000 AUCH- pour un montant de 25 416,67 €HT.

ARTICLE 2-

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les délais de 2 mois suivant sa publication.

ARTICLE 3-

Monsieur le Maire de Préneron est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Gers et à Madame Le trésorier Municipal.

Fait à Préneron le 17 Août 2017
Le Maire
Guy FAVAREL